



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MARS 2024

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

38

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI

DELIBERATION
APPROUVEE PAR

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

Abstention

Non-participation au vote

Annexe : Convention

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire, les douze et dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M LEFRANC, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M LOYER

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme GRIMAUD
Mme HUBERT
M JOUSSEN
M.MASSIAUX
Mme SOUSSI

POUVOIRS :

Mme GRIMAUD à Mme BARRE
Mme HUBERT à Mme CONTE
M JOUSSEN à M.MONNIER
M.MASSIAUX à M.LOYER
Mme SOUSSI à M.GEFFRAY

SECRÉTAIRE : Karine EMONET-VILLAIN

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME VANESSA HUBERT

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que différents dispositifs mis en place sur le territoire en faveur des enfants de 3 à 11 ans font l'objet d'un partenariat entre plusieurs services de l'Etat (la Préfecture des Yvelines, la Direction Académique des services de l'Education Nationale des Yvelines et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines).

Ce partenariat permet de valoriser et de labelliser l'ensemble des dispositifs éducatifs proposés aux enfants de 3 à 11 ans, avant et après l'école, dont le mercredi.

Une convention est proposée à la ville afin de formaliser cette organisation.

La commune s'engage à respecter les objectifs de la Charte « Plan Mercredi » :

- Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant dans le respect de ses besoins et de son implication dans la vie de la collectivité,
- Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants et jeunes de la Ville par des actions éducatives complémentaires à celles des parents, de l'école, en veillant à assurer un égal accès à tous,
- Accompagner et coordonner les actions des acteurs locaux, dans un souci de cohérence, de complémentarité et de continuité éducative.

Cette contractualisation permettra également à la collectivité d'obtenir un soutien financier revalorisé par différents services de l'Etat pour l'ensemble des engagements, en fonctionnement et en investissement, dans les secteurs de l'enfance et des loisirs.

Elle est d'une durée de trois ans.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à conclure ladite convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Poissy a mis en place des dispositifs en faveur des enfants de 3 à 11 ans,

Considérant que différents services de l'Etat : la Préfecture des Yvelines, la Direction Académique des services de l'Education Nationale des Yvelines et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines labellisent et valorisent les dispositifs mis en place pour les 3 à 11 ans,

Considérant qu'il convient d'acter ce partenariat au travers de la signature d'une convention avec les différents services de l'Etat : la Préfecture des Yvelines, la Direction Académique des services de l'Education Nationale des Yvelines et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents avec les différents services de l'Etat (Préfecture des Yvelines, Direction Académique des services de l'Education Nationale des Yvelines et Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines).

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi Septembre 2022/Août 2025

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs

Vu le décret n° 2017-1469 du 13 octobre 2017 modifiant le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

- La maire de la commune de POISSY dont la mairie se situe
Place de la République, 78300 POISSY
- Le Préfet des Yvelines.
- La directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines, agissant sur délégation du recteur de région académique.
- Le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF).

Convient ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de POISSY dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

[Option selon la configuration locale : Elle concerne également les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat situées sur le territoire de cette (*commune ou EPCI*).

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires indiqués dans les annexes 2 et 3 ou le dossier PEDT.

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le porteur du projet éducatif territorial/plan mercredi et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant en respectant ses besoins et son implication dans la vie en collectivité (vivre ensemble)
- Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants et jeunes de la ville par des actions éducatives complémentaires à celles des parents, de l'école, en veillant à assurer un égal accès à tous.
- Accompagner et coordonner les actions des acteurs locaux, dans un souci de cohérence, de complémentarité et de continuité éducative.

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi figure dans les annexes 2 et 3. Il dresse la liste des écoles publiques (et privées le cas échéant) concernées.

Il comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux enfants et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs fonctionnant le mercredi.

Article 5 : Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité figurant en annexe.

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Complémentarité éducative
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi /

- Liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- Nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- Typologie des activités
- Typologie des partenaires
- Typologie des intervenants

La collectivité actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat s'engagent, au sein des groupes départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- Soutenir financièrement la collectivité en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret n° 2017-1469 du 13 octobre 2017 (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant adopté une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- Assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte ;
- Rendre disponible sur le site planmercredi.education.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la Caf :

Les services de la Caf s'engagent à :

- Accompagner le développement d'activités éducatives de qualité, notamment le mercredi ;
- Assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- Apporter un concours financier à la bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de l'éligibilité de ces heures aux règles de financement de la bonification Plan mercredi et dans la limite des fonds disponibles. Cette bonification est majorée pour les accueils situés dans un quartier politique de la ville et pour ceux des collectivités disposant d'un potentiel financier inférieur à 900 euros.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage.

Le pilotage du projet est assuré par la commune de POISSY.

Sa constitution est indiquée dans les annexes 2 et 3.

Il a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité.

Ou si la collectivité a fait le choix de déléguer la coordination et la mise en œuvre du projet à un opérateur dans le cadre d'une convention et/ou d'une délégation de service public, préciser la dénomination de l'opérateur qui a reçu cette délégation.

La coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par la Mairie de POISSY

Article 10 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité indiquée dans les annexes.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 années scolaires ;

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties concernées par ces avenants.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

A Guyancourt, le

Le représentant de la collectivité
territoriale

Le préfet des Yvelines
et/ou par délégation

La directrice académique des services
de l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale des Yvelines,

Le directeur de la CAF

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Ville de Poissy

PEDT 2022-2025

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Table des matières

1- Introduction	2
2- Diagnostic : données générales et objectifs.....	3
➤ Territoire et publics	3
➤ - Objectifs du PEDT	4
➤ - Pilotage du projet.....	4
➤ - La coordination du PEDT	6
3- Méthodes, acteurs et communication.....	6
➤ 3.1- Bilan du projet précédent	6
➤ Méthode d'évaluation.....	7
➤ Chantiers éducatifs concrets retenus.....	7
➤ Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du projet	8
➤ La place des parents	9
➤ Communication du PEDT et de ses actions	10
4- PEDT et autres leviers éducatifs sur le territoire.....	11
➤ PEDT et les autres programmes, dispositifs ou instances éducatifs sur le territoire.....	11
➤ PEDT et la Convention Territoriale Globale.....	13
➤ PEDT et projets d'écoles publiques et privées	13
➤ Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République	15
➤ Prise en compte du handicap et des besoins spécifiques	17
➤ PEDT et publics adolescents.....	18
➤ PEDT et séjours éducatifs.....	21
5- Les temps de l'enfant	21
➤ Les temps scolaires.....	21
➤ Les temps périscolaires	22
➤ Le Mercredi	23
➤ L'extrascolaire	24
6- Le Plan Mercredi	26
7- Formation des Acteurs	27
➤ Les formations en faveur de la continuité éducative.....	27
➤ Valeur de la République et Laïcité.....	28
➤ Formation Internes.....	28
➤ Les formations pour l'accueil de tous les enfants, handicap et troubles.....	28
➤ Les formations en lien avec la parentalité	29
➤ Formations en faveur de la pérennisation des emplois.....	29
8- Bibliographie	29
9- Annexes.....	31

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

1- Introduction

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

La ville de Poissy s'est engagée dans la conception d'un Projet Educatif Territorial dans l'intérêt des enfants pisciacais et de leurs familles. La commune est également labellisée "Cité Educative" depuis 2021, marquant la collaboration avec les partenaires éducatifs du territoire. En complément, Poissy a souhaité valoriser l'ensemble de ses dispositifs périscolaires dans la contractualisation d'un Plan Mercredi avec l'Etat.

L'ensemble des acteurs éducatifs se sont associés à la rédaction du projet afin de coordonner leurs actions offrant aux plus jeunes la possibilité de s'épanouir et d'acquérir des savoirs dans le respect de leurs besoins et de leurs aspirations. Il est pensé dans l'intérêt de tous les enfants et dans l'acceptation des différences et de la diversité et offre une place importante à la solidarité et à la bienveillance.

L'offre d'activités périscolaires, développée notamment le mercredi, dans la continuité et en complémentarité de l'école contribue au bien vivre des enfants et de leurs familles. Elle s'inscrit dans de multiples infrastructures municipales culturelles, sportives, sociales et de vastes espaces naturels ouvrant le champ des possibles aux acteurs de ce périmètre.

Dans cette même dynamique, la ville présente différents dispositifs au sein de ses services, corrélés à ceux de l'école, accessibles par tous, en réponse aux besoins des jeunes pisciacais.

Enfin, le Projet Educatif Territorial permet une mise en lumière de la dynamique de collaboration entre les agents territoriaux, les professionnels de l'éducation nationale et d'autres institutions, des partenaires associatifs, des enfants et de leurs familles.

Son accomplissement passera par la réalisation d'une évaluation afin que son application puisse évoluer.

2- Diagnostic : données générales et objectifs

➤ Territoire et publics

Poissy est située à 15km de l'axe Paris-La Défense et à proximité de la vallée de la Seine. Elle est bordée par la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye et par les bords de Seine.

Démographie

Cinquième ville des Yvelines, la commune compte 39 731 habitants (source INSEE 2020). 14 quartiers dont 2 Quartiers Prioritaires de la ville (8 000 habitants) composent son territoire.

Poissy est une des villes les plus dynamiques des Yvelines avec un taux démographique de +1.39% soit + de 544 habitants au total entre 2019 et 2020.

L'indice de vieillissement tend à baisser depuis une dizaine d'années et est donc favorable aux jeunes. Les moins de 29 ans représentent 39% de la population et 1 pisciacais sur 5 a moins de 15 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 0-4 ans (+8% des habitants), la seconde celle des 30-34 ans et la 3ème celle des 25-29 ans. En 2021, on comptabilise 739 naissances domiciliées à Poissy.

Focus sur le QPV de Saint-Exupéry dont plus de 40% de la population a moins de 25 ans. Il a 3,8 fois plus de moins de 20 ans que de plus de 60 ans dans ce quartier. C'est également le QPV le plus jeune des Yvelines.

Dans le QPV de Beauregard on note une forte présence de la jeunesse, 36% des habitants ont moins de 25 ans.

Selon l'Observatoire des Territoires :

0-4 ans : 8,7% soit 3 456 enfants

5-9 ans : 6,7% soit 2 661 enfants

10-14 ans : 6,1% soit 2 423 jeunes

15-19 ans : 5,3% soit 2 105 jeunes

20-24 ans : 5,1% soit 2 026 jeunes

Total des 0-25 ans : 31,9% soit 12 671 personnes

Total des 0-19 ans : 26,8% soit 10 645 personnes

Composition des ménages

Selon l'Observatoire des Territoires, les familles monoparentales sont en hausse sur la commune. Dans les QPV, les familles monoparentales représentent 27,7% des familles à Saint-Exupéry soit 170 ménages et près de 400 ménages à Beauregard soit près de 17% des familles de ce quartier.

Les ménages dont la famille principale est composée d'un couple avec enfant représentent 29% des ménages pisciacais avec une tendance à la baisse et inférieure à celle du département. Les ménages pisciacais avec enfant sont majoritairement composés de 1 à 2 enfants.

On note la présence de grands ménages (6 personnes ou plus) dans le QPV de Saint-Exupéry soit près de 15% tandis qu'à Beauregard ces ménages sont à hauteur de 4,1% et en diminution de 13% en 5 ans.

Population en âge d'être scolarisée selon Insee 2020

0-2 ans : 2 081 enfants soit 5,2%

3-10 ans : 4 527 enfants soit 11,4%

11-14 ans : 1 921 jeunes soit 4,8%

15-17 ans : 1 421 jeunes soit 3,6 %

18-24 ans : 2 711 jeunes soit 6,8%

Offre dans le 1er degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Source Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse 2021-2022

Accuse de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

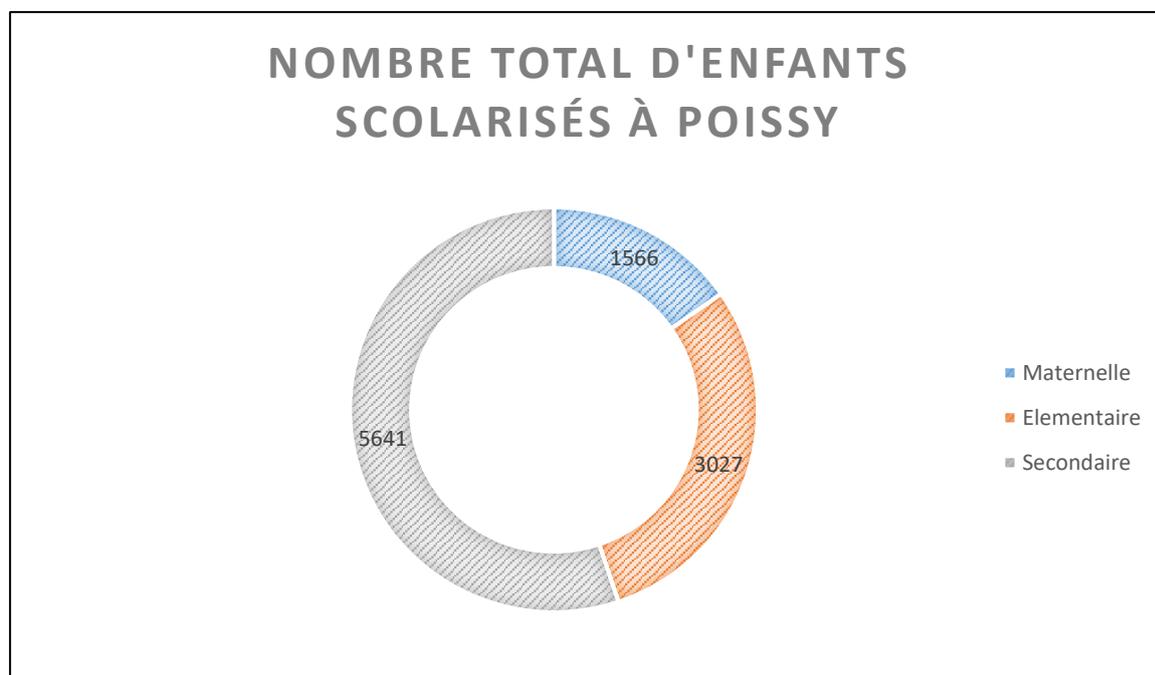
Effectifs scolaires 2022/2023 :

Ecoles maternelles : 1 795

Ecoles élémentaires : 3 027

Collèges : 2 552

Lycées (générale, technologique, pro) : 3 089



➤ **Objectifs du PEDT**

Ils sont au nombre de trois :

- **Favoriser le développement et l'épanouissement de chaque enfant dans la vie en collectivité.**
- **Concevoir et proposer des dispositifs pour les enfants et les jeunes garantissant la continuité éducative.**
- **Associer tous les acteurs et partenaires locaux au PEDT**

➤ **- Pilotage du projet**

Membres du COPIL :

Mme Sandrine BERNO DOS SANTOS

Maire de Poissy

Mme Vanessa HUBERT

Adjointe déléguée à l'éducation et à la petite enfance, élue référente du P.E.D.T

Mr Eric ROGER

Adjoint délégué au sport à la jeunesse, à la vie associative et à l'engagement bénévole

Mme Aline SMAANI

Adjointe déléguée à la famille, aux aînés, aux solidarités, au logement, à la santé et au handicap

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Logo de la préfecture de Poissy

Mr Nelson DE JESUS PEDRO

Adjoint délégué à la cohésion sociale et à la vie des quartiers

Mme Karine EMONET-VILLAIN

Adjointe déléguée à la culture

Mme Samira TAFAT

Adjointe déléguée à l'apprentissage et à la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi

Mr Gilles DJEYARAMANE

Délégué à la citoyenneté et à la francophonie, aux relations avec les cultes

Mme Audrey LEPERT

Déléguée à la jeunesse et à la vie étudiante

Mr Pierre-Alexandre DUCHESNE

Délégué au Conseil Municipal Junior

Mr Boris GROS

Directeur Général Adjoint Vie Citoyenne

Mme Virginie DORE

Chef de projet opérationnel Cité Educative et coordinatrice du Programme de Réussite Educative

Co-chargée du développement social urbain

Mme Nacira KADRI

Coordinatrice des accueils de loisirs

Mme Céline RICHARD

Directrice de la Jeunesse

Mme Nathalie BISTOLFI

Coordinatrice de la petite enfance

Mr Gregory ROUAULT

Directeur des sports

Mr Romain LAURANS

Directeur de la cohésion des quartiers et Directeur du centre social communal André Malraux

Mr Anthony CHENU

Directeur de la culture

Mme Emeline DIEUDONNE

Référente famille du centre social communal André Malraux et coordinatrice du Contrat Local Accompagnement à la Scolarité

Mme Eva QUERE

Référente famille du Programme de Réussite Educative

Mme Mélanie GABARD

Coordinatrice du Conseil Municipal Junior et Chargée de coopération avec la Caisse des Allocations Familiales

Education Nationale

Mme Zorka De France, inspectrice de la circonscription de Poissy

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

La Préfecture

Messieurs Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines et Pascal COURTADE, Préfet délégué pour l'égalité des chances

La Caisse d'Allocations Familiales

Mr Didier GROSJEAN, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Le COPIL est composé d'acteurs et de représentants des champs éducatifs, culturels, sportifs et des institutions. Le COPIL a pour vocation la réflexion et la rédaction du PEDT et de ses objectifs ainsi que la réalisation de son évaluation. Il propose un budget permettant la bonne réalisation du projet sur les prochaines années. Le COPIL initie auprès d'un COTECH une sensibilisation des axes du PEDT afin qu'il procède à ses déclinaisons pédagogiques.

Le COPIL se réunit au moins une fois par an. Les temps d'échange permettent de situer l'avancée et les freins éventuels à chacun des objectifs.

➤ La coordination du PEDT

Le rôle de coordinatrice du PEDT a été confié à deux personnes permettant une meilleure transversalité et une complétude dans le suivi de ce dossier. La coordinatrice des accueils de loisirs de la Ville et la Cheffe de projet opérationnel Cité Educative et coordinatrice du Programme de Réussite Educative ont été réposées à cette mission.

Les coordinatrices du PEDT assurent la bonne application du projet au sein des différents dispositifs. Elles relaient régulièrement les avancées et freins éventuels rencontrés par les équipes auprès du COPIL. Elles peuvent être force de propositions aux problématiques rencontrées. Elles sont les garantes de la bonne communication auprès des familles du PEDT. Elles assurent également une veille technique et juridique de chacune des activités. Les coordinatrices réfèrent directement au DGA Vie Citoyenne, membre du COPIL du PEDT. Elles assurent des réunions techniques au moins une fois par trimestre avec au moins un représentant par structure ou dispositif. Elles sont les garantes des informations qualitatives et quantitatives relayées au COPIL pour la réalisation de l'évaluation.

3- Méthodes, acteurs et communication

➤ 3.1- Bilan du projet précédent

La réalisation partielle du PEDT 2019-2022, impactée par la crise sanitaire, a conduit la collectivité à reconduire les objectifs sur le PEDT 2022-2025.

La ville a répondu favorablement à l'appel à projet de l'Etat "Plan Mercredi" en 2022 offrant une reconnaissance de la qualité éducative de ses dispositifs proposés aux enfants pisciacais.

Pour rappel voici les objectifs du PEDT 2019-2022 reconduits :

- ✓ Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école ; organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs.
- ✓ Permettre une réelle cohérence entre les projets existants : projets des écoles, projets pédagogiques des structures d'accueils de loisirs.

Ainsi, grâce au concours de l'ensemble des acteurs du territoire, les jeunes pisciacais et leurs familles ont vu notamment apparaître ces projets :

- ✓ La LUMOP, la ludothèque mobile à l'initiative des enfants du Conseil Municipal Junior
- ✓ Le Pass'Sport et le Pass'Culture favorisant l'accès aux activités périscolaires sportives et culturelles pour les plus jeunes

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2024

- ✓ “J’apprends à Nager”, dispositif gratuit de prévention et d’initiation à la natation.
- ✓ Le “Passeport du Civisme”, un livret participatif remis aux élèves de CM2 développant les valeurs de la République et environnementales.

➤ Méthode d’évaluation

L’évaluation du PEDT sera effectuée par un Dispositif de Suivi-Evaluation appelé “DSE”. Ce concept privilégie une réflexion sur les changements effectués en regard des activités proposées. Il ne se construit pas comme une compilation d’indicateurs mais plutôt comme l’analyse de signaux tout au long des étapes de changement. Des informations complémentaires pourront être collectées comme des indicateurs quantitatifs afin d’illustrer les certaines évolutions.

Le DSE se bâtera en suivant 4 grandes étapes :

- 1) Instaurer une dynamique partenariale et une volonté d’évaluer le PEDT en commun. Cela passera par la réalisation de collectes d’informations puis leur compilation et leur agrégation.
- 2) Instaurer une démarche participative des acteurs. Classement et interprétations des informations collectées.
- 3) Constater les résultats, les limites et les pistes d’amélioration. Débattre et réfléchir afin de prendre des décisions pour améliorer les actions.
- 4) Constater les effets de l’évaluation sur les participants.

Le DSE permet de structurer et de mettre en perspective des informations. Il expose comment les changements se sont opérés et permet de croiser les regards grâce à la mise en débat des éléments.

L’évaluation sera pensée au quotidien offrant une réflexion sur les pratiques et les effets des changements sur l’ensemble des acteurs. Ainsi, des fiches et un journal de suivi seront réalisés (Voir annexes)

➤ Chantiers éducatifs concrets retenus

Axe 1 :

Favoriser le développement et l’épanouissement de chaque enfant dans la vie en collectivité

Offrir aux enfants un cadre d’apprentissage propice à leur épanouissement global

- Espaces mutualisés entre l’école et les accueils de loisirs
- Entretien et aménagement des locaux en fonction des besoins
- Végétalisation des cours d’école et des accueils de loisirs
- Maintien de la pochette de fournitures scolaires à chaque rentrée pour élémentaires
- Une calculatrice scientifique offerte aux élèves de CM2
- La présence d’éducateurs sportifs et d’ATSEM dans les écoles
-

Poursuivre et enrichir les dispositifs en soutien aux familles

- Les espaces sociaux et de loisirs dans les QPV
- Les actions du Programme de Réussite Educative
- Les actions des référentes familles du territoire
- Les dispositifs d’accompagnements à la scolarité
- Développement du Relai Petite Enfance, permettant aux familles et aux professionnels de s’informer, de se former et de se rencontrer dans un espace éducatif mutualisé.

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

- Création de nouveaux postes de professionnels ressources sur les questions de santé et de bien-être actifs sur les 0-25 ans : psychologues, psychomotricien, référente harcèlement.
- Favoriser et encourager le travail en transversalité entre les professionnels

Axe 2

Concevoir et proposer des dispositifs pour les enfants et les jeunes garantissant la continuité éducative

Poursuivre et enrichir les dispositifs associant les enfants, les familles et les professionnels

- Conseil Municipal Junior
- Passeport du civisme
- REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- La programmation de la Réussite Educative
- Le Plan Mercredi
- L'Académie Initiation au Sport et Sport Vacances
- Installation de l'école Rouge et Bleue du PSG
- Educateurs sportifs dans les écoles élémentaires
- Dispositifs "j'apprends à nager" et le "Bike Park"
- La LUMOP, la ludothèque mobile
- Programmation culturelle adaptée aux plus jeunes et accessible aux groupes : "Partir en Livre", "Bébés lecteurs", "Club Ados"
- Le BIJ (Bureau Information Jeunesse) mobile : le bureau information jeunesse en déplacement sur les collèges et en QPV
- Le LAEP : le Lieu d'Accueil et d'Ecoute Enfant Parent
- Les colos apprenantes
- Classes CHAS et CHAM : les classes à horaires aménagés sport ou musique

Axe 3

Associer tous les acteurs et partenaires locaux du PEDT

Le Programme de Réussite Educative est situé au croisement de tous les professionnels du secteur éducatif. Il initie et pérennise les collaborations avec les partenaires institutionnels avec par exemple la Cité Educative.

D'autres projets permettent aux professionnels de collaborer et garantissent à la collectivité un maintien de ses dispositifs en faveurs des enfants et des familles du territoire tels que la Convention Territoriale Globale, le Contrat de Ville et le Contrat Local de Santé.

Différents dispositifs au bénéfice de tous animent le territoire et méritent d'être mieux et plus régulièrement communiqués aux professionnels et aux habitants. Il s'agit notamment des activités promues par les secteurs sociaux et associatifs de la ville.

La ville de Poissy souhaite encourager et favoriser le travail en transversalité des professionnels du territoire.

➤ Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du projet

Le Conseil Municipal est porteur des ambitions du PEDT de Poissy.

Les différents services qui composent la Direction générale adjointe à la vie citoyenne œuvrent pour son application et son évolution.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Les services de la DGA Vie Citoyenne :

- Education
- Loisirs
- Jeunesse
- Petite Enfance
- Développement Social Urbain – Politiques éducatives et familiales
- Cohésion des quartiers
- Conseil municipal junior
- Sport
- Culture

L'Education Nationale collabore aux côtés de la ville et est représentée par son inspectrice de secteur.

Le Service Département de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) accompagne la collectivité notamment dans le cadre du Plan Mercredi.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines nous soutient dans les dispositifs à destination des enfants et des familles.

La Préfecture des Yvelines concourt à l'ensemble des dispositifs en faveur de l'engagement citoyen et de l'égalité des chances.

Le Conseil départemental des Yvelines soutient la parentalité et l'univers de la petite enfance. Les enfants, les jeunes et les familles participent activement à l'élaboration du PEDT. Des réunions publiques, des café-débats, les conseils d'écoles, les appels aux projets citoyens, le conseil municipal junior, la Maison du projet, le centre social André Malraux, l'espace social Vanpouille permettent une libre expression des habitants. Les éléments sont systématiquement réinvestis par les services et dès que possible avec les habitants.

➤ La place des parents

Au cœur de la vie à l'école, les associations de parents d'élèves sont très actives. Les conseils d'école sont le lieu d'expression de leurs remarques et de leurs questions. La ville souhaite répondre à l'ensemble des interrogations soulevées et méritent d'être parfois traitées en dehors du périmètre d'action de l'éducation nationale. Temps périscolaires, aide aux devoirs, restauration collective, carte scolaire sont autant de sujets d'actualité traités en amont des conseils. Un élu ou son représentant, un référent de quartier assistent à ces rendez-vous trimestriels. L'école et la ville s'associent pour garantir une bonne organisation de ces séances. Une première école a initié en 2023 leur réalisation au sein du centre social André Malraux afin de familiariser les parents à ce lieu de ressources et d'expression.

– Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Elèves

Le dispositif O.E.P.R.E (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Elèves) favorise l'inclusion des familles au sein des établissements scolaires ; l'école élémentaire Montaigne, située en QPV, et le collège Jean Jaurès accueillant les parents issus de QPV, proposent plusieurs fois par semaine, des cours de Français et de familiarisation au système scolaire ainsi qu'aux valeurs Républicaines (laïcité, obligation d'assiduité scolaire). La ville collabore à ce dispositif, notamment en orientant des familles suivies dans le cadre du programme de réussite éducative.

– Les référentes familles

Actrices du centre social André Malraux et au sein de la réussite éducative, les référentes familles accueillent quotidiennement les parents. Elles collaborent sur l'ensemble du territoire et impulsent des dispositifs répondant aux problématiques rencontrées par les familles pisciacaïses. Accompagnement scolaire, santé mentale, usage des réseaux sociaux ou vie de la fratrie peuvent faire l'objet d'échanges constructifs pour les parents. **Ateliers parents-enfants, ateliers parents-jeunes, ateliers parents-adolescents et ateliers parents-jeunes et adolescents.**

Accusé de réception en préfecture :
N°210400044
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

– **Le Relais Petite Enfance**

La première porte pour les tout-petits vers la vie en collectivité sera le moyen de garde choisi par les familles qui devra répondre à leurs besoins. Le relais petite enfance, outre ses fonctions d'information et de formation aux professionnels, permettra l'organisation de temps d'échange sur les sujets de la petite enfance. Installé dès 2024 dans l'école du nouvel écoquartier, il familiarisera les pisciacais et les nouveaux arrivants à ce lieu qui accueillera les familles dès la naissance jusqu'aux 10 ans de leur enfant.

– **Le LAEP**

En collaboration avec les services du département, le LAEP au Fil des Mots accueille chaque semaine des familles qui viennent profiter d'un espace d'accueil collectif dédié aux 0-6 ans. Le lieu d'accueil enfants-parents a pour mission de conforter la relation enfants-parents et d'élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes. Il facilite l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux. Ces temps d'accueil sont assurés par une équipe composée d'agents des crèches municipales et par des agents des services de la protection maternelle infantile du département.

– **Les espaces sociaux et la vie des quartiers**

Les parents ont l'occasion de pouvoir s'exprimer dans des lieux ressources comme le centre social André Malraux ou l'espace social Vanpouille. Ils peuvent y partager leurs problématiques mais aussi être force de propositions. Les réunions publiques organisées dans chacun des quartiers donnent également la parole aux parents qui peuvent soumettre des projets comme ce fût le cas pour la création d'un terrain multisports à proximité de l'école La Bruyère. Ces espaces accueillent des associations organisant librement un soutien scolaire et à la parentalité.

➤ **Communication du PEDT et de ses actions**

Les objectifs du PEDT font l'objet d'un vote en conseil municipal. Le PEDT est consultable dans les différents sites accueillant des mineurs et également sur le site internet de la ville. Les actions sont relayées dans la presse locale et sur les réseaux sociaux.

Le modèle d'évaluation adopté pour ce PEDT permettra à l'ensemble des acteurs de s'y investir régulièrement facilitant ainsi le partage et les échanges au sujet de son contenu et de ses actions. Les familles et les enfants seront investis tout au long de sa réalisation.

– **Le portail famille**

Ce nouvel outil est destiné à faciliter les démarches administratives des familles pisciacaises liées aux activités scolaires et périscolaires avant de l'ouvrir à d'autres services municipaux dans un second temps. Le portail famille de la ville de Poissy est un espace numérique sécurisé, accessible 7 jours sur 7 et 24h sur 24 avec, à son lancement, plusieurs fonctionnalités pour les activités scolaires et périscolaires : inscription périscolaire, informations sur les accueils de loisirs, les activités, les menus de la cantine, le règlement intérieur, le planning des bus, réservation pour la cantine, l'accueil du matin et soir, les mercredis et les vacances scolaires et le paiement en ligne

Afin d'accompagner les familles, des permanences de médiation numériques sont organisées sur le temps périscolaire, dans les accueils de loisirs maternels. En complément, la structure France Service accompagne également les familles. L'ensemble de ces dispositifs ont participé à l'obtention du label "Ville Internet" en 2024.

4- PEDT et autres leviers éducatifs sur le territoire

➤ PEDT et les autres programmes, dispositifs ou instances éducatifs sur le territoire

– Les dotations scolaires

La pochette scolaire

Exception pisciacaïse, une pochette scolaire d'une valeur de 20 euros est offerte par la municipalité. Sa composition est adaptée à chaque classe du CP au CM2, et comporte des fournitures indispensables aux apprentissages. Les écoliers sont invités à les retirer auprès d'une des deux librairies partenaires.

Calculatrices scientifiques

Afin d'accompagner les CM2 dans la réussite de leur scolarité, la Ville avait pour coutume de leur offrir un dictionnaire. Depuis 2023, la municipalité a opté pour une calculatrice scientifique dont le modèle correspond aux attentes des professeurs. Avec l'avènement du numérique, les dictionnaires au format papier sont de plus en plus délaissés au profit des dictionnaires en ligne et l'enjeu des connaissances mathématiques pour l'entrée en 6ème est une des priorités du territoire.

– La Réussite Educative

Le Programme de Réussite Educative est un dispositif porté par le CCAS et mis en œuvre par la ville de Poissy. Il est accessible à tous les Piscicaïses et a pour objectif l'accompagnement individualisé de l'enfant scolarisé et de sa famille. Il s'articule autour de plusieurs axes se définissant par la mise en place d'actions et de travail partenarial :

- **Soutien à la parentalité** : suivi individualisé, ateliers parents-enfants, conférences thématiques, séances d'apprentissage de la langue française
- **Accompagnement à la scolarité** : soutien dans les apprentissages par la mise en place de séances individuelles et semi collectives
- **Lutte contre le décrochage scolaire** : accompagnement individuel dans les compétences psychosociales, gestion des émotions, mesures de responsabilisation, prise en charge des collégiens temporairement exclus, stages portant sur l'orientation
- **Accès à la culture, au sport, aux loisirs, et à la santé**

– La Cité éducative

La ville a obtenu le label d'excellence « Cité Educative » en 2021. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la ville et du logement ont invité les territoires qui concentrent les plus fortes difficultés à franchir un nouveau cap en rassemblant autour de l'École tous les acteurs partageant les valeurs républicaines et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles. Dans les Yvelines huit autres villes appartiennent à ce dispositif : Chanteloup, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Les Mureaux, Sartrouville, Trappes, Plaisir.

La préfecture, les services départementaux et l'académie de Versailles ont identifié des territoires où des dynamiques étaient existantes. Une stratégie a été construite en matière d'élaboration des diagnostics territoriaux, partagés par tous les acteurs permettant de regarder différemment l'action collective sur ces territoires.

Chaque cité éducative a vocation à devenir progressivement un laboratoire qui pourra s'équiper d'une boîte à outils innovante, qui s'appuiera tout autant sur des dispositifs existants de grande qualité et des objets nouveaux complémentaires. Mensuellement, une troïka institutionnelle permet d'échanger sur les besoins, les objectifs et les moyens alloués au financement d'actions éducatives auprès du public 0 -25 ans.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Les trois objectifs principaux sont :

1. **Conforter le rôle de l'école**

Réduire significativement l'écart en termes de réussite scolaire entre tous les élèves.

2. **Promouvoir la continuité éducative**

Par exemple, le projet « Nos Premiers Pas vers l'école » permet la socialisation des enfants n'ayant pas connu de mode de garde collectif ou ayant des comportements inadaptés avant leur entrée en petite section.

3. **Ouvrir le champ des possibles**

Diverses actions d'ouvertures culturelles existent, notamment le dispositif « danse classique et contemporaine » au conservatoire de Poissy pour 300 jeunes de la cité éducative de Poissy.

La coordinatrice de la Cité Educative au sein de la collectivité pilote également la Réussite Educative et coordonne le PEDT.

- **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité**

Le C.L.A.S (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) est un dispositif co-financé par la CAF, l'Etat, et la Ville. Il offre des ressources complémentaires pour permettre aux enfants de 5 à 15 ans de s'épanouir davantage dans leur environnement scolaire. Les enfants qui bénéficient de ce dispositif ont un besoin d'ouverture pédagogique repéré par les partenaires de l'éducation nationale. Les parents sont associés au dispositif afin de soutenir l'effort de l'enfant.

A Poissy, le CLAS est porté par la Ville pour les écoles situées sur le QPV de Beauregard et s'organise au sein des écoles. Les enseignants sont en contact avec la Référente famille du centre social André Malraux, chargée du recrutement des animateurs du CLAS et de la planification des séances dans chaque établissement. Elle assure le fonctionnement de chaque groupe par une mise à disposition de malles pédagogiques par thématiques.

Deux associations assurent le CLAS concernant le quartier de Saint-Exupéry et du Clos d'Arcy. Les enfants sont récupérés à la sortie des écoles de ces quartiers et les séances se déroulent dans les maisons de quartier.

- **Le label Ville Active et Sportive**

Créé il y a six ans, le conseil national des villes actives et sportives récompense et valorise les villes qui portent des initiatives, des actions, des politiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques accessibles au plus grand nombre, tout au long de la vie. A ce titre, en 2022 la Ville de Poissy a été récompensée de 3 lauriers pour cette labélisation.

La municipalité favorise la pratique sportive de tous les publics à travers des dispositifs spécifiques et des événements. Un effort particulier est mené pour développer la pratique sportive chez les jeunes à travers plusieurs initiatives telles que :

1. **Sports Vacances** : lors de chaque session pendant les vacances, une soixantaine d'enfants entre 6 et 10 ans peuvent pratiquer plusieurs disciplines.
2. **Académie Initiation Sports** : elle a pour objectif la découverte et le perfectionnement des apprentissages sportifs. En 2022-2023, 150 enfants entre 6 et 11 ans ont suivi ces cours tous les mercredis pendant l'année.
3. **Les Programmes J'apprends à nager et Aisance aquatique** : ces programmes d'apprentissage gratuit de la natation a réuni 185 enfants entre 6 et 11 ans cette année (626 depuis 2021).
4. **Le Partenariat avec le Poissy Handball et le Poissy Basket** pour des séances de sport gratuites le temps du midi à destination des élèves de CM1 et CM2.
5. **Le Pass'Sport club** : lancé dès 2018, il prend la forme d'une participation financière de 30€, prise en charge par la ville de Poissy, déduite des frais d'inscription à une association sportive pour les 11-17 ans. Plus de 3 200 enfants en ont bénéficié.
6. **Moment fort de la vie sportive de la Ville, La Piscicaïse** n'a cessé de grandir depuis sa création en 2011. Pour la dernière édition, ce sont plus de 2 000 personnes qui ont participé aux différentes épreuves de course à pied, bike and run et marche. Une épreuve gratuite pour les enfants a également été ajoutée au programme depuis 2021.

078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

7. En 2021, le calendrier sportif de la cité Saint-Louis s'est également enrichi d'une nouvelle épreuve gratuite et accessible à tous, [La Cavalcade Bleu Blanc Rouge](#) qui se déroule tous les 14 juillet et a réuni 400 coureurs cette année.
8. [Le dispositif Bike Park](#) est également développé tous les étés sur les QPV de la ville en parallèle d'un village sportif d'été afin de favoriser la pratique sportive auprès de tous.

➤ PEDT et la Convention Territoriale Globale

Tout comme le PEDT, la Convention Territoriale Globale est un outil de coopération ayant pour vocation l'élaboration d'un projet de territoire à partir d'un diagnostic dans une logique de complémentarité des acteurs. Il favorise le développement d'actions et l'adaptation des équipements de service aux familles.

Au cours de la précédente CTG (Convention Territoriale Globale), la CAF des Yvelines a soutenu la Ville dans la création de la ludothèque mobile, projet à l'initiative des enfants du conseil municipal junior. Les jeunes élus ont également été lauréats du concours national organisé par la CAF "Innov'Jeunes" pour leurs actions citoyennes en faveur de l'environnement.

Grâce à la CTG, les différents acteurs peuvent se former et évoluer dans leurs domaines de compétences. Ainsi l'équipe du centre social communal a bénéficié de plusieurs formations dans le cadre de la rédaction du projet social permettant l'émergence de nouvelles collaborations avec l'éducation nationale. Il en est de même avec l'apparition du rôle de chargé de coopération, attribué à la coordinatrice du conseil municipal junior, permettant à l'ensemble des services de répondre aux appels à projets en faveur de la continuité éducative, du soutien à la parentalité et de mise aux normes des équipements.

En 2024, la ville de Poissy renouvellera la Convention Territoriale Global ainsi que son Projet Educatif de Territoire dont les axes communs seront autant de leviers pour répondre aux besoins de la population.

➤ PEDT et projets d'écoles publiques et privées

– Les classes à horaires aménagées :

Les Classes à Horaires Aménagées Sport CHAS

A l'initiative de la collectivité et en collaboration avec l'éducation nationale, les CHAS ont été mises en place dans la cité scolaire Le Corbusier comportant un collège et un lycée. Une convention d'objectifs est signée par la Ville avec les clubs sportifs pisciacaïens intéressés par ce dispositif pour leurs jeunes adhérents sportifs.

Les objectifs sont multiples car il s'agit de faire réussir les élèves dans leur scolarité tout en poursuivant leur projet sportif. Il a été convenu de faire bénéficier aux jeunes d'un aménagement du temps scolaire (temps pour les devoirs, la récupération, le renforcement, l'entraînement...) afin qu'ils s'épanouissent personnellement tout en maintenant un équilibre scolaire et sportif.

Les élèves sont repérés avec l'aide des clubs dans le courant du 1er semestre de l'année civile puis une liste des élèves susceptibles d'intégrer ce dispositif à la rentrée N+1 est proposée. Une commission, présidée par le chef d'établissement en charge du dispositif CHAS, en présence de la ville et des clubs, est organisée afin de sélectionner les futurs élèves. Les jeunes peuvent être scolarisés en CHAS de la sixième à la Terminale.

Les classes "Orchestre à l'Ecole" - OAE et les Classes à Horaires Aménagés Musique – CHAM

Le Conservatoire de Poissy est engagé depuis 2009 dans le projet Orchestre à l'Ecole (OAE). L'enfant peut développer la confiance en soi par la mise en situation de réussite, l'aptitude aux apprentissages est favorisée par le langage musical ainsi que par la construction d'une relation aux autres reposant sur la confiance réciproque et l'entraide que suscite la pratique orchestrale.

Accusé de réception en préfecture
078 247814987-1121493281-CM_20240325_88-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Les enfants reçoivent chaque semaine, sur le temps scolaire, entre 45 mn à 1h d'apprentissage instrumental en pédagogie de groupe, suivi d'1h de pratique en orchestre, tous ensemble. Chaque enfant reçoit, un instrument qui lui est confié, et qu'il peut ramener chez lui pour le pratiquer. Les instruments proposés sont la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, la trompette, le trombone, le cor et le tuba.

La classe est suivie dans son entier, durant 3 ans : du CE2 au CM2 en élémentaire ou de la 6ème à la 4ème en collège. Le dispositif est déployé au sein de 2 écoles élémentaires Victor-Hugo et Ronsard et au sein des collèges Les Grands-Champs et Jean Jaurès, en partenariat avec le conservatoire de Poissy.

L'arrivée du label Cité Educative sur le territoire a permis la création d'une classe vocale pour les élèves de CE2 de l'école Nelson Mandela.

Labels de l'éducation nationale

- **Label Génération 2024**

Le label Génération 2024 permet à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui partagent la conviction que le sport change les vies de bénéficier de l'énergie unique des Jeux. Délivré par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

A Poissy, 17 écoles sont labellisées :

Notre-Dame élémentaire
Fournier élémentaire
Abbaye élémentaire
La Bruyère élémentaire
Montaigne maternelle et élémentaire
Sablons élémentaire
Foch maternelle
Victor-Hugo élémentaire
Mandela élémentaire
Pascal élémentaire et maternelle
Ronsard maternelle et élémentaire

- **Label E3D**

La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Cette démarche participe à l'éducation au développement durable, en faisant de l'établissement un lieu d'apprentissage global du développement durable. C'est une composante importante parmi les différentes modalités de renforcement de l'éducation au développement durable qui sont impulsées au niveau national et académique depuis 2019.

A Poissy, les écoles Montaigne, Fournier et Notre-Dame sont labellisées ainsi que la cité scolaire Le Corbusier et les collèges Jean-Jaurès et Grands-Champs.

Voici quelques exemples d'actions menées :

- Installation de poulaillers pour lutter contre le gâchis alimentaire
- Création de potagers pour comprendre l'origine des fruits et légumes que l'on consomme au quotidien ainsi que les cycles de vie des végétaux qui sont propres à chaque espèce.
- Organisation de collecte de bouchons et de fournitures scolaires

- **Lutte contre le Harcèlement**

Le harcèlement à l'École prend des formes variées : violences verbales, psychologiques, physiques. Le plus souvent, le harcèlement se dissimule derrière des violences qui s'accroissent et se dissimulent chez l'élève harcelé. C'est un fléau qui frappe des centaines de milliers d'élèves chaque année, avec parfois des conséquences dramatiques.

078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2024

○ Référente Harcèlement

La référente harcèlement est intégrée au sein de l'équipe de la réussite éducative de Poissy. Son action vise à sensibiliser toutes les écoles, collèges et lycée du territoire aux risques de cette pratique. Cette personne ressource assure un soutien aux familles par un suivi individualisé des jeunes victimes. Les accompagnements sont co-construits avec les équipes de l'Education Nationale, les associations, la police municipale et nationale.

Des actions de sensibilisation sont mises en place à destination des parents et également des professionnels pour favoriser une culture professionnelle commune.

○ Test de la tenue unique

Le maire de la Ville de Poissy a exprimé sa volonté de tenter l'expérimentation de la tenue unique dans les établissements scolaires pour donner suite aux annonces du ministre de l'Education Nationale à la rentrée scolaire 2023. La tenue uniformisée est une opportunité d'effacer les inégalités, de réaffirmer le principe de laïcité dans l'objectif de lutter contre le harcèlement scolaire et d'affirmer une appartenance à un groupe à un âge où l'on se construit. Une dotation co-financée par l'Etat et la collectivité sera octroyée à chaque enfant.

➤ Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République

Les activités citoyennes permettent aux plus jeunes d'expérimenter et de questionner leur relation au monde. Elles favorisent la découverte de l'autre dans l'altérité et la différence. Elles offrent une meilleure connaissance de l'héritage du passé et permettent une meilleure compréhension de l'histoire. Les activités citoyennes sont construites sur la base de la participation et l'expression des enfants, leur permettant ainsi d'expérimenter la Démocratie.

La traduction des valeurs Républicaines et l'exercice de la laïcité à Poissy se retrouve dans différentes actions :

– La charte de la Laïcité :

Tout comme dans les écoles, la ville de Poissy a instauré la charte de la Laïcité dans l'ensemble des équipements recevant du public. Ainsi, elle est affichée dans les crèches, les accueils de loisirs et espaces jeunesse et sociaux.

Deux de ses articles sont régulièrement abordés avec les enfants et les familles par les agents de la commune :

Deux articles sur les neuf que compte cette charte :

Article 7

Les usagers des services publics ne peuvent à raison de leurs convictions, récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public d'un équipement public. Ils doivent également s'abstenir de toute forme de prosélytisme.

Article 9

Les usagers accueillis dans le cadre d'activités organisées par les services municipaux ont droit au respect de leurs croyances. L'exercice du culte ne doit pas entraver ou empêcher le bon fonctionnement du service public.

– Le Conseil Municipal Junior

Instance participative pour les enfants scolarisés à Poissy, de 9 à 15 ans. Les enfants sont élus dans leurs écoles et collèges pour un mandat de deux ans. Les élections sont organisées en conformité avec les élections nationales. Un élève de CM1 et un élève de CM2 sont élus dans chaque école ainsi que deux élèves de 6ème et un élève de 5ème par collège. Au terme de leur mandat, les enfants qui le souhaitent peuvent être candidat au rôle d'ambassadeur au sein du CMJ. Environ 3 à 5 élus se portent candidats et restent dans cette instance jusqu'à leur entrée au lycée. Les élus du CMJ se réunissent toutes les deux semaines en commission de travail sur les thématiques de leur choix. Ils participent aux cérémonies commémoratives dans le cadre du devoir de mémoire ainsi qu'aux événements culturels.

Accuse de réception en préfecture
N° 275000004025 en commission
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception en préfecture : 04/04/2024

Le CMJ est un acteur de la jeunesse et est à l'initiative de plusieurs projets au sein de la collectivité.

– **Le passeport du civisme**

Il se matérialise sous forme d'un livret à destination des enfants scolarisés à Poissy en CM2, il est distribué sur les temps scolaires et les enseignants co-animent ce dispositif avec la collectivité. Le livret comporte une série d'actions individuelles ou collectives à réaliser par les enfants. Il se décline en plusieurs piliers obligatoires : Mémoire, Solidarité/lien intergénérationnel, Histoire/Patrimoine, Protection des citoyens et Préservation de l'environnement.

Il permet une prise de conscience de l'appartenance de chacun d'entre nous à la communauté nationale et surtout à la ville, L'objectif étant de faire comprendre l'appartenance au même monde et à une grande communauté citoyenne. A l'issue de l'année scolaire, un diplôme est remis aux enfants lors d'une cérémonie.

– **Raid Aventure**

Porté par la jeunesse, le projet inclut deux axes principaux. Le premier comporte un village sportif qui se tient au COSEC et qui accueille l'ensemble des collégiens de 4^{ème} de Poissy pour participer à des ateliers sportifs et à une découverte des métiers de la police. Le deuxième axe est constitué par un départ en séjour (à vocation sportive principalement) coanimé par les animateurs de la ville et des policiers bénévoles. Le public adolescent bénéficie de ce séjour. L'objectif principal de ce partenariat est d'améliorer les relations entre la jeunesse et les forces de l'ordre sur le territoire.

– **Académie Diomède**

Cette association intervient auprès du public collégien et utilise le football comme moyen éducatif de préparation à leur avenir citoyen et professionnel.

L'Académie Diomède est une association, qui, depuis 2008, intervient dans toute la France, utilisant le football comme support éducatif et vecteur de motivation. A Poissy, l'académie Diomède a reçu le soutien financier de la Cité éducative.

Le collège les Grands Champs et l'Académie Diomède ont bâti un partenariat pour proposer aux jeunes stagiaires des cours de soutien scolaire le matin au sein du collège et des ateliers de football encadrés par l'Académie Diomède au cours de l'après-midi.

– **Les ramassages citoyens**

Ils ont pour objectif de mobiliser les habitants autour du respect de l'environnement du quartier où ils vivent. Les écoles, mes associations et les familles peuvent y participer avec les enfants en toute sécurité. Des temps de sensibilisation sur les types de déchet et les quantités collectées sont proposés à la fin de chacun des ramassages.

– **Les associations du territoire**

Dans le cadre du Programme de Réussite Educative, des mesures de responsabilisation peuvent être prises à l'encontre des jeunes collégiens temporairement exclus. Ainsi, les collégiens participent à des actions citoyennes en lien avec les associations de la ville (distribution de repas avec le secours populaire, aide aux devoirs dans le cadre du CLAS...)

– **Association Relais Numérique**

L'association Relais Numérique reconditionne des ordinateurs et tablettes récupérés auprès des particuliers, des entreprises ou des collectivités comme la ville de Poissy. Ces équipements encore en état de marche sont reconfigurés par l'association qui les équipe de logiciels libres adaptés à l'éducation. Chacun des outils est mis à disposition ou donné soit à un jeune en manque d'équipement, une association ou un établissement scolaire. Grâce à l'ensemble de ces actions, l'association aide les enfants à se familiariser avec les outils informatiques et agit pour de meilleures conditions de réussite scolaire et sociale. Basée au sein de l'équipement jeunesse La Source, l'association reçoit également des jeunes et des étudiants afin de leurs partager ses objectifs sociaux et éducatifs.

Attesté en réception en préfecture
0176217804968-26240125-CM_26245325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

– Mes premiers pas vers l'école

Lors de l'inscription des enfants pour leur entrée à l'école maternelle ou à l'occasion d'une prise en charge par la PMI, des familles et leurs enfants peuvent être orientés vers la Réussite Educative pour bénéficier du dispositif "Mes premiers pas vers l'école". Il s'agit d'enfants éloignés des attentes de la vie en collectivité à l'école pour diverses raisons : développement du langage, propreté, mode de garde exclusif par la famille, détection handicap, troubles constatés lors de l'accueil dans les crèches de la Ville...

En collaboration avec le réseau Mom'artre, reconnu par l'Education Nationale, la Réussite Educative organise un processus d'accueil préscolaire (au printemps) sur plusieurs rendez-vous au sein de la future école avec l'enfant et la famille, les enseignants et la Référente Santé Inclusivité du territoire. A la suite de la rentrée, au moins une session de suivi est proposée.

– Classes ULIS, Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

Ce sont des classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole. Il existe une classe ULIS au sein de l'école La Bruyère accueillant des enfants porteurs d'un handicap auditif. D'autres ULIS sont présentes sur les écoles Pascal, Ronsard.

Une unité externalisée permettant à des enfants accueillis dans des établissements médico-sociaux (IME/IMPRO, ITEP, IES, IEM) de suivre (partiellement ou totalement) une scolarité en établissement scolaire ordinaire. Cette UE (Unité Externalisée) a été mise en place sur l'école élémentaire Abbaye. Ainsi certains enfants de l'hôpital de jour peuvent profiter de temps inclusifs dans cet établissement.

– Classes UPE2A

Ce sont des Unités Pédagogiques pour élèves allophones arrivant. A Poissy, il existe plusieurs unités réparties dans différents établissements scolaires du premier et second degré : Les Sablons, Montaigne, Jean-Jaurès, Adrienne Bolland."

➤ PEDT et publics adolescents

La ville de Poissy propose un service jeunesse, guichet unique de toutes les questions et projets des 11 – 25 ans basé à la Source. Cette structure offre un accueil de loisirs, un accès à la culture grâce aux studios d'enregistrement, à une salle de danse, une salle de concert.

– Le Label Onz'17

La Source a obtenu cette reconnaissance en 2022 pour une durée de 3 années. Le label Onz17 vise à être une charte qualité pour les accueils adolescents, notamment à travers une méthodologie de projet porteuse de sens au regard des réalités des territoires. Il représente un véritable outil pour les acteurs jeunesse dans la mise en œuvre des politiques éducatives locales. La charte a pour finalités de :

- Impulser une politique jeunesse construite à partir des besoins des jeunes ;
- Développer la qualité des projets éducatifs et pédagogiques proposés dans une démarche partenariale ;
- Renforcer la dimension éducative des accueils ;
- Valoriser l'innovation au sein des accueils adolescents ;
- De renforcer la professionnalisation des équipes de ces accueils

L'obtention de ce label marque l'engagement de La Source à mettre en œuvre les objectifs suivants :

- Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et de la citoyenneté ;
- Responsabiliser les jeunes afin de les rendre acteurs et contribuer au développement de leur autonomie
- Réaffirmer la dimension éducative et préventive du temps de loisirs par la mise en place d'une offre de loisirs attractive, de qualité et au plus près des besoins du public ;

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de réimpression : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

- Inscrire les temps de loisirs dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs

– Bureau Information Jeunesse mobile

Ce dispositif siège au sein de la structure La Source et effectue également des actions hors les murs. L'équipe d'informateurs jeunesse qui le compose reçoivent sans rendez-vous les jeunes afin de répondre à toutes leurs préoccupations : études, jobs d'été, métiers, santé, dispositifs européens, logement étudiant, aides aux projets, permis citoyen, transports et vie pratique.

Lors de ses actions hors les murs, le BIJ intervient dans les maisons de quartiers et espaces sociaux ainsi que dans les collèges et lycées sur les thématiques de santé, addiction, sexisme, radicalisation, réseaux sociaux...

Cette structure est labellisée Info jeunes Yvelines et Label Information Jeunesse.

Outre l'accueil, sur place, les jeunes peuvent profiter d'un espace documentation pour lire et travailler ainsi que d'un espace multimédia proposant des temps d'aide à la rédaction des CV et des lettres de motivations.

– Le P.R.I.J

Le Programme Régional Insertion Jeunesse met en lien les différents acteurs du territoire afin d'œuvrer à l'insertion socio professionnelle des jeunes âgés de 16 ans au minimum et en décrochage scolaire. Il émane de la loi de 2019 sur l'obligation de formation professionnelle étendue jusqu'à 18 ans.

– IFEP, Insertion Formation Education Prévention

L'IFEP est une association de prévention spécialisée à Poissy, implantée sur le territoire depuis 2021. Son activité se concentre sur les quartiers prioritaires de Beauregard et de Saint-Exupéry. Les éducateurs accompagnent des jeunes de 10 à 25 ans en marge ou en risque de marginalisation sociale. Une relation éducative individualisée leur est proposée, basée sur la confiance, grâce à un cadre confidentiel. En lien avec leurs familles et les autres services sociaux, l'objectif est de les guider pour évoluer positivement au sein de leur environnement, de dépasser les difficultés de construction identitaire et de prise d'autonomie pour sortir les jeunes leur position d'échec.

– Le service insertion et emploi

Le service insertion et emploi (SIE) est contacté par les établissements scolaires pour la recherche de stages tous les ans. Les parents d'élèves peuvent également solliciter l'aide de ce service. Le public jeune dispose d'un accompagnement pour la recherche d'un emploi, d'un stage, orientation, job d'été, alternance, apprentissage. Pour les jeunes déscolarisés âgés entre 16 et 25 ans notre priorité est de les orienter vers la mission locale ou structures d'insertions. Le SIE n'intervient pas dans les établissements scolaires à l'exception pour les jeunes collégiens concernant la recherche de stage. Le service intervient en soirée dans l'espace public et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires et oriente ses actions pour les jeunes de plus de 16 ans.

– La mission locale intercommunale

Reçoit et aiguille des lycéens et jeunes dans l'accompagnement de leur projet professionnel. La mission locale de Poissy fait partie intégrante du dispositif PRIJ.

– Point Accueil Ecoute Jeunes

Une psychologue reçoit et accueille de façon anonyme et gratuite les adolescents qui le souhaitent. Basée au sein de la Source, son bureau est accessible par une entrée dissociée de l'entrée principale. Elle accueille les jeunes âgés de 12 à 30 ans, tous les mercredis et propose également des consultations en distanciel. Ce dispositif est financé par la Caisse d'Allocation Familiale et l'Agence Régionale de Santé.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

– **Le service civique**

Le BIJ promeut des dispositifs visant à renforcer le rôle des jeunes comme acteur de la vie citoyenne tels que le volontariat et le service civique. Ce projet est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap accessible sans condition de diplômes. Le jeune est indemnisé et sa mission peut s'effectuer en France et à l'étranger.

– **Les bourses**

L'espace jeunesse met en place différents dispositifs d'aide et d'accompagnement en faveur des jeunes pisciacais

▫ **Contrat d'Autonomie aux Pisciacais Etudiants (CAPE)**

Les jeunes doivent répondre à différentes conditions leur permettant de déposer une demande qui sera étudiée en commission en fonctions des pièces rapportées et des renseignements portés sur le dossier de candidature. Ce dispositif concerne 70 jeunes dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 100 000€ allouée par la commune.

▫ **Bourse au BAFA**

Cette bourse est ouverte à tous les pisciacais âgés entre 16 et 25 ans ayant terminé la formation pour obtenir le Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur. Deux niveaux de soutien sont institués, le premier est attribué pour tous les types de demandeurs sans condition de ressources et le second concerne les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les demandeurs ou foyer fiscal de rattachement, en activité non imposable.

▫ **Bourse aux projets**

La ville apporte un soutien financier aux pisciacais âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent développer une action solidaire, citoyenne, éducative ou environnemental ayant un intérêt local avec la ville de Poissy.

Chaque demande est étudiée lors d'une commission en fonction des pièces rapportées et des renseignements rapportés sur le dossier de candidature et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif.

– **Pass'Sport Club**

Le dispositif Pass'Sport Club est une aide créée par la ville de Poissy permettant aux jeunes pisciacais de 11 à 17 ans de bénéficier d'une aide d'un montant forfaitaire de 30 euros à la prise d'une licence dans une association sportive pisciacaise ou dans les associations sportives affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire. Le dispositif est compatible avec le Pass + (aide du Conseil départemental des Yvelines) et le Pass'Sport (aide nationale). Le montant forfaitaire de 30 euros est déduit directement du prix de la licence à l'inscription de l'enfant.

– **Pass'Culture**

Le Pass'Culture est un dispositif tendant à accorder une participation financière qui sera déduite des frais d'inscription dus pour les jeunes bénéficiaires pour leur pratique culturelle, dans la limite d'une somme forfaitaire de 30 € par adhérent. Elle est attribuée directement par la ville de Poissy aux associations culturelles partenaires pour toute inscription de jeunes pisciacais de 11 à 17 ans. Ce dispositif est compatible avec le Pass+ (aide du Conseil départemental des Yvelines).

– **Accueil 11-17 ans et jeunes adultes**

Le centre social communal André Malraux comporte des antennes de quartier : l'antenne Pascal, l'antenne La Coudraie et plus récemment l'espace social Vanpouille. Ces antennes ont des horaires d'accueil nocturne (18h – minuit) en semaine et le week-end pour des jeunes majoritairement âgés de 16 à 25 ans. Les antennes peuvent être ouvertes en journée les samedis et dimanches pour des événements ponctuels. Des animateurs éducateurs sont présents pour animer l'accueil, faire de la prévention et faire de l'accompagnement de projets, proposer des séjours de rupture et des chantiers jeunes. Des sessions de foot en salle sont encadrées dans le terrain du COSEC pour les 11-14 ans de 18h30 à 20h pour répondre à un

besoin d'accueil après la fermeture de l'espace jeune du centre social et les lundis et pour les 16-26 ans de 20h30 à 22h30 les vendredis.

– Ensemble au Stadium

Du printemps à l'automne, tous les vendredis, de 17h à 19h, les jeunes pisciacais âgés entre 10 et 15 ans peuvent venir jouer gratuitement au football, encadrés par des éducateurs du service des sports au Stadium Laurisa Landre, dans le quartier Saint-Exupéry.

➤ PEDT et séjours éducatifs

Extrascolaire :

– Les colos apprenantes

La ville de Poissy propose chaque été à plusieurs dizaines de jeunes âgés de 11 à 17 ans et issus des QPV de pouvoir partir en séjours dans différentes régions de France. Chaque groupe se verra proposer des activités enrichissantes dans des domaines variés : arts et culture, sciences et numérique, développement durable et transition écologique, sports notamment activités de pleine nature, communication et médias, langues étrangères et régionales, alimentation et santé. La durée de ces voyages est de 5 à 10 jours.

– Les Enfants de la Terre

Le programme de réussite éducative oriente de nombreuses familles chaque année vers l'association "Enfants de la Terre". Elle a été créée en 1988 et est présidée par Marie-Claire Noah. Ce partenariat favorise l'accès aux loisirs des enfants issus de foyers modestes et leur permet de se rendre en séjour en Normandie à chaque période de vacances scolaires. Des séjours mamans enfants sont également mis en place pour renforcer l'axe de soutien à la parentalité.

Scolaire :

La collectivité s'engage auprès des écoles pour leur octroyer un car par an et par classe pour les sorties et les voyages organisés par les enseignants.

5- Les temps de l'enfant

➤ Les temps scolaires

Liste des établissements d'enseignement scolaire du premier degré concernés sur une organisation scolaire sur quatre jours

- Ecoles maternelles publiques :
- Foch
- Péguy
- Saint-Exupéry
- Ecoles primaires publiques :
- Les Sablons
- Abbaye
- Victor-Hugo
- La Bruyère
- Ronsard
- Montaigne
- Pascal
- Fournier
- Mandela
- Rouget-de-Lisle

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Ecoles maternelles et primaires privées sous contrat :
Institution Notre-Dame

Liste des établissements d'enseignement secondaire avec une organisation scolaire sur quatre jours et demi / cinq jours

- Etablissement publics :
- Collège Les Grands-Champs
- Collège Jean-Jaurès
- Cité scolaire Le Corbusier
- Lycée Adrienne Bolland
- Lycée Charles De Gaulle
- Etablissement privé sous-contrat :
- Collège de l'institution Notre-Dame

La ville comprend également deux établissements privés hors contrat, non associés au PEDT :

- Cour La Galiote (Réseau Espérance Banlieue)
- Ecole Montessori Bilingue de Poissy

➤ Les temps périscolaires

Les temps périscolaires sur le lundi, Mardi, Jeudi et vendredi organisés par la collectivité

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont organisés par la collectivité et sont ouverts au sein d'espaces éducatifs mutualisés. Ils offrent un accueil avant l'école de 7h à 8h20 et après l'école de 16h30 à 19h00. Chacune de ces structures fait l'objet d'une déclaration auprès des services de la SDJES (TAM : Téléprocédure Accueils de Mineurs)

Liste des accueils périscolaires maternels municipaux :

- Foch, 1 rue des Fauvettes
- Péguy, 32 avenue Fernand Lefèbre

Liste des accueils périscolaires maternels et élémentaires municipaux :

- Les Sablons, 59 rue Georges Constanti
- Abbaye 2 Allée des Glaïeuls
- Montaigne, Rue Montaigne
- Pascal 42 Rue d'Aigremont
- Ronsard 17 rue Ronsard
- Victor Hugo 11 Boulevard Victor Hugo
- La Bruyère 3 rue Ernest Lavis
- Mandela 6 allée Colette et Pierre André Verger
- Robert Fournier 5 impasse Mademoiselle Lenormand
- Rouget de Lisle, Sente de la Paix

D'autres accueils de loisirs sont organisés par des partenaires associatifs et assurent un accueil pour les 6-10 ans après l'école. La mairie propose un conventionnement d'objectifs et de moyens pour soutenir cette activité. Par ailleurs, la Maison de Quartier du Clos d'Arcy est également amenée à se rendre dans deux établissements scolaires (La Bruyère et Les Sablons) pour récupérer des enfants fréquentant leur accueil. Le personnel encadrant se rend alors dans l'école, et un transfert à pied s'effectue jusqu'à leurs locaux. La Maison de quartier du Club Saint-Exupéry procède au même fonctionnement sur l'école élémentaire Nelson Mandela.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

- Accueil de loisirs de l'association MPSL, maison de quartier du Clos d'Arcy
- Accueil de loisirs du Club St-Exupéry, maison de quartier St-Exupéry

L'Institution Notre-Dame propose un temps de garderie avant et après l'école pour les maternels et les élémentaires.

Les taux d'encadrement minimum des accueils de loisirs dans le cadre du PEDT sont calculés de manière globale sur l'ensemble des animateurs et des enfants présents sur chacune des structures. Les encadrants présents ne peuvent être inférieurs à un adulte pour dix enfants de moins de 6 ans et un adulte pour quatorze enfants de plus de 6 ans. Ces taux sont les mêmes pour les transferts des enfants scolarisés accueillis au sein de structures périscolaires éloignées.

Les activités périscolaires se déroulent dans des espaces partagés : préaux couverts, salle de motricité ou bibliothèque. Certains matériels, notamment sportifs et de motricité, sont gérés de façon concertée entre le temps scolaire et périscolaire. De même, l'organisation du mobilier dans ces espaces partagés est soumise à l'approbation de chacun des acteurs.

➤ Le Mercredi

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont organisés par la collectivité et sont ouverts au sein d'espaces éducatifs mutualisés. Ils offrent un accueil de 7h30 à 19h00, sauf pour l'accueil Malraux de 8h30 à 18h30 et l'Académie Initiation Sports de 8h00 à 12h30. Chacune de ces structures fait l'objet d'une déclaration auprès des services de la SDJES (TAM : Téléprocédure Accueils de Mineurs) et répond à la charte du Plan Mercredi.

Accueils de loisirs élémentaires avec restauration

Initiation aux activités motrices et de plein air
 Activités culturelles et d'expression artistiques
 Découverte du patrimoine local
 Activités scientifiques et techniques

Accueil au choix :

- Accueil à la Maison de l'Enfance entre 7h30 et 9h00 et départ des enfants entre 16h30 et 19h00
- Prise en charge par un bus jusqu'à la Maison de l'Enfance

Accueils de loisirs maternels avec restauration

Activités culturelles et d'expression artistique
 Arts plastiques
 Activités de plein air, motricité et jeux collectifs

Accueil des enfants sur l'accueil de l'école de scolarisation entre 7h30 et 9h00 et départ des enfants entre 16h30 et 19h00

Liste des accueils périscolaires maternels municipaux :

- Foch, 1 rue des Fauvettes
- Péguy, 32 avenue Fernand Lefèbvre
- Les Sablons, 59 rue Georges Constanti
- Abbaye 2 Allée des Glaïeuls
- Montaigne, Rue Montaigne
- Pascal 42 Rue d'Aigremont
- Ronsard 17 rue Ronsard
- Victor Hugo 11 Boulevard Victor Hugo
- La Bruyère 3 rue Ernest Lavisse
- Mandela 6 allée Colette et Pierre André Verger

Accusé de réception en préfecture
 078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
 Date de télétransmission : 04/04/2024
 Date de réception préfecture : 04/04/2024

- Robert Fournier 5 impasse Mademoiselle Lenormand
- Rouget de Lisle, Sente de la Paix
- Caglione 1 rue des Fauvettes

Liste des accueils périscolaires élémentaires municipaux :

- Maison de l'Enfance 13 Avenue du Bon Roi Saint-Louis
- Enfance Malraux Rue Montaigne
- Académie Initiation Sportive 42 rue d'Aigremont

D'autres accueils de loisirs sont organisés par des partenaires associatifs et assurent un accueil pour les 6-10 ans les mercredis. La mairie propose un conventionnement d'objectifs et de moyens pour soutenir cette activité.

- Club Saint Exupéry 82 rue Saint Sébastien de 9h00 à 17h30
- Maison de Quartier du Clos d'Arcy 64 rue du Clos d'Arcy de 8h00 à 18h00

Un accueil périscolaire est proposé les mercredis pour les 11-17 ans par le service jeunesse, à la Source de 14h00 à 18h00.

Nota Bene : Une rotation a lieu entre les différents accueils de loisirs maternels municipaux en fonction des nécessités (locaux plus adaptés, travaux dans certains accueils nécessitant une fermeture...)

– L'Académie d'Initiation Sports

Organisée tous les mercredis matin en période scolaire l'Académie d'Initiation Sports permet aux enfants pisciacais en élémentaire de partir à la découverte de nombreuses activités physiques.

Les jeunes participants sont répartis en deux groupes :

Les 6-7 ans sont invités à rejoindre le groupe "Initiation" afin de leur proposer une découverte ludique des activités physiques et sportives comme de la gymnastique, des jeux d'oppositions, des jeux collectifs, du mini-tennis. Les 8-10 ans sont quant à eux orientés vers le groupe "Pré-club" leur assurant un approfondissement et un perfectionnement des savoir-faire sportifs avec la participation des clubs du territoire. Au programme : football, natation, tennis, skateboard, basket, handball, hockey sur gazon ou triathlon.

Les éducateurs sportifs proposent des temps de découverte des valeurs républicaines et citoyennes au travers du sport. Notamment par le biais d'ateliers pédagogiques, d'expositions culturelles et l'organisation de manifestations itinérantes dans les écoles et les centres de loisirs.

La question du handicap est également abordée par la mise en place d'ateliers d'initiation aux sports paralympiques et par des interventions d'athlètes de ces disciplines.

– Fonctionnement des bus

Accueil des familles et des enfants à partir de 8h30 selon l'arrêt choisi où un animateur accompagnera les enfants vers la Maison de l'Enfance

Départ des enfants entre 16h30 et 19h00 ou retour des enfants par le bus de 18h00 vers l'arrêt de retour choisi.

3 lignes de bus :

- Centre de Poissy : Cep, Grande Ceinture, Quai n°3-Gare routière
- Bas de Poissy : Square Jean-Moulin, Sainte-Anne, Stade, Le Nestour
- Haut de Poissy : CDA, Tour d'Aigremont, André-Malraux, Champ-Gaillard, La Coudraie

➤ L'extrascolaire

Dans le prolongement des semaines d'école, les périodes extrascolaires sont proposées à la continuité éducative. Ainsi, la ville propose plusieurs dispositifs permettant aux enfants et aux jeunes de développer différents apprentissages. De plus, des accueils dédiés au renforcement scolaires sont organisés par la ville et par les établissements scolaires. Les vacances et les

week-ends restent des moments de loisirs et de détente pour les familles ainsi la ville œuvre pour une programmation d'activités et d'événements.

- **Sport – Vacances pour les 6 – 11 ans**

Encadré par des éducateurs sportifs diplômés d'état, Sports Vacances propose aux jeunes de 6 à 11 ans de venir pratiquer de nombreuses activités sportives au complexe Marcel-Cerdan. Le dispositif fonctionne chaque première semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps, ainsi que durant le mois de juillet.

Les matinées sont consacrées à la découverte et au perfectionnement d'activités sportives (trois familles d'activités au choix). Les après-midis sont réservés à des activités de loisirs.

- **J'apprends à nager et Aisance aquatique**

Afin de permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité, la Ville organise les dispositifs « *J'apprends à nager* » pour les enfants de 6 à 12 ans et « *Aisance Aquatique* » pour les enfants de 4 à 6 ans. Il s'agit de cours encadrés, qui s'adressent aux enfants ne sachant pas nager, et sont dispensés dans les deux piscines de la ville en fonction de la période.

- Enfants de 4 à 6 ans : Aisance aquatique
- Enfants de 6 à 12 ans : J'apprends à nager
- 10 séances gratuites durant les périodes de vacances scolaires

- **Jeunesse Sports Vacances**

Destiné aux jeunes de 11/17 ans, Jeunesse Sports Vacances (JSV) est un dispositif mis en place par la Ville durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne. Encadrées par des animateurs et des éducateurs diplômés, les activités sont proposées avec la participation de différents acteurs locaux (associations sportives, médiathèque, acteurs de prévention, etc.).

Au sein de l'espace jeunesse "La Source", les matinées seront consacrées à la découverte et au perfectionnement d'activités sportives (trois familles d'activités au choix). Les après-midis seront réservés à des activités de loisirs et de culture.

- **Le Bike Park**

Les éducateurs sportifs intervenant dans les écoles ont fait le triste constat du nombre croissant d'enfants ne sachant pas faire de vélo et ne pouvant accéder à cette pratique. Ainsi chaque été, le service des sports installe un parcours fermé pour la pratique du vélo, itinérant dans les deux QPV. Les enfants et les jeunes sont sensibilisés au code de la route et au bon usage du vélo en zone urbaine. La ville prête des vélos aux familles afin de profiter de balades en forêt aux côtés d'un éducateur sportif.

- **Le ludipark**

Chaque été, la ville de Poissy installe et encadre l'accès à des structures gonflables et des jeux d'eau afin que les enfants et les familles ne pouvant partir en vacances puissent profiter de moments ludiques et de détente gratuitement.

- **Partir en Livre, Tous au Parc et programmation des bibliothèques**

Au mois de juillet, les bibliothèques proposent aux familles pisciacaïses de profiter de l'évènement national "Partir en livre" en organisant des animations avec des lectures d'albums, des malles de livres et des ateliers créatifs, des jeux, le tout gratuitement.

Tout au long de l'été, les bibliothèques investissent les parcs de la ville pour y proposer des lectures et des animations à destination des enfants, des jeunes et des familles à l'occasion de l'évènement "Tous au parc".

Ces événements viennent compléter une programmation hebdomadaire au sein des différentes bibliothèques : bébés lecteurs, club ados, aide aux devoirs.

- **La LuMop, la ludothèque mobile**

Initié par le conseil municipal junior (CMJ), ce nouvel espace ludique et intergénérationnel circule dans les différents quartiers de la ville pour proposer jeux et livres aux Pisciacaïses en lien avec les bibliothèques de Poissy. Barnums, tables et chaises prennent place à l'extérieur

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Préfecture de la Seine-Saint-Denis

de la camionnette à chaque installation, ce qui permet aux personnes présentes de profiter de moments ludiques et de culture avec les supports transportés dans la LuMop forte de ses 11m² de volume et plus de 2m de hauteur. Cet équipement a en effet été imaginé et conçu par les conseillers juniors pour offrir un véritable espace mobile de détente et de jeux, un espace convivial où peuvent se retrouver toutes les générations pour lire et s'amuser ensemble. Dans un esprit de culture de proximité, la LuMop s'adresse aux jeunes et moins jeunes, aux assistantes maternelles, aux adhérents de la Maison Bleue mais aussi centres de loisirs et écoles.

La LuMop est un moyen d'aller vers une population qui se déplace moins vers les différents outils culturels de la ville.

Sont proposés dans la ludothèque mobile de nombreux jeux, livres et mangas. Une nouvelle porte d'entrée pour s'initier à certaines œuvres littéraires et inviter à poursuivre l'aventure auprès des médiathèques de Poissy. Il est dorénavant possible, d'emprunter les supports pour les ramener chez soi, la lecture et le jeu sur place étant privilégiés. Lorsque la camionnette s'arrête sur un emplacement de quartier, elle y restera toute la journée et parfois même la soirée lors d'évènements spéciaux.

– **Ecole Ouverte**

Durant les vacances scolaires, le collège les Grands-Champs propose des journées d'accueil des collégiens de tous les établissements de la ville. Au programme, des activités culturelles, sportives, citoyennes et des sessions de renforcement éducatif.

Des stages de réussite sont également mis en place par le 1^{er} degré. Ils sont organisés sur les périodes de vacances scolaires sur les vacances d'automne, de printemps et en août.

- **J'oriente mes vacances**

Cette action consiste à mettre en place, sur une semaine, pendant les périodes de petites vacances scolaires, des activités pédagogiques et ludo-éducatives permettant aux jeunes de découvrir le monde professionnel et les méthodes pour préparer au mieux son orientation. Nous abordons les différentes questions des jeunes et leur indiquons les professionnels du territoire pouvant les informer également.

6- Le Plan Mercredi

La ville de Poissy a répondu favorablement à l'appel à projets "Plan Mercredi" en 2022. Les accueils de loisirs sont engagés dans le respect des 4 axes de ce label précisés dans une charte.

Axe 1 : La continuité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.

Axe 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Axe 3 : La mise en valeur de la richesse des territoires

Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité

La mise en œuvre d'un projet éducatif et pédagogique qualitatif mettant en valeur les richesses du territoire

La ville de Poissy bénéficie d'une offre socio-culturelle et sportive attractive. Le projet Plan mercredi, s'appuiera sur cette richesse pour structurer des partenariats afin d'offrir aux enfants une palette d'activités éducatives et pédagogiques favorisant l'ouverture culturelle et sportive à tous. Ainsi, un certain nombre de dispositifs coconstruits existants tels que : la "semaine de la citoyenneté", les opérations de développement durable (création de jardins, grands jeux, passerelles), les expositions itinérantes (« Moi, jeune citoyen », « Histoire des jeux olympiques » ...) pourront être pérennisés et améliorés. Le Plan mercredi permettra également le développement de nouvelles initiatives.

La réflexion vers une proposition d'offre de loisirs accessible à tous les enfants du territoire

La Ville comprend deux quartiers prioritaires, Beauregard et Saint-Exupéry. Ces territoires concentrent des fragilités urbaines, sociales et éducatives. La mise en place du Plan mercredi

Accusé de réception en préfecture
076-247804988-20240325-GM-20240325_36-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

prend en considération ces particularités par le biais d'une offre de loisirs accessible à l'ensemble de la population favorisant ainsi la mixité sociale dans les structures d'accueil. Cette démarche est amorcée par la mise en place de bus desservant l'ensemble des quartiers pour acheminer les enfants de 6 à 10 ans aux accueils de loisirs.

Par ailleurs, la question du handicap est intégrée dans la réflexion des projets des accueils de loisirs. Ainsi, depuis 2020, des Projets d'Accueil Personnalisés ont été réalisés pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Ces projets individualisés favorisent le bien-être de l'enfant sur son temps de loisirs. La réflexion autour de l'inclusion des enfants porteurs de handicap pourra être approfondie par la réalisation de temps de travail partenariaux. Des formations sur ce sujet sont également programmées.

La continuité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Le secteur de l'animation a connu une période de crise durant ces dernières années engendrant des difficultés de recrutement pour la commune. De ce fait, le Plan mercredi demande de structurer les équipes d'animation, d'aider la montée en compétences des animateurs à travers la formation. Cette démarche a été amorcée en 2021, avec plusieurs formations sur les thématiques de gestion des émotions chez l'enfant, l'impact des violences intrafamiliales sur le développement de l'enfant, les valeurs de la République et la laïcité et l'éveil artistique et culturel chez le jeune enfant. A cela, il est constaté une réelle volonté des équipes d'animation à faire évoluer leur référentiel de qualification (BAFA, BAFD, BPJEPS en VAE, Surveillant de Baignade) et leur référentiel pédagogique (échanges de compétences en interne, formations CNFPT). La ville souhaite maintenir l'évolution de ses acteurs de terrain en proposant des orientations de formation comme le CQP, accentuer la démarche de formation en interne et des échanges de compétences, favorisant ainsi l'accessibilité à un plus grand nombre.

Il s'agit également de rendre le secteur attractif en proposant des projets innovants favorisant la co-éducation, avec le renforcement des coopérations avec l'école et les familles. Ainsi, des projets montés en partenariat avec l'éducation Nationale comme le "scrabble citoyen", le "banc de l'amitié" ou encore l'embellissement des espaces partagés pourront ainsi être consolidés. De plus, la période de crise sanitaire ayant distendus les relations familles/écoles, il conviendra à travers le Plan mercredi de penser la place des familles dans les projets pédagogiques du mercredi. Ainsi, les temps partagés parents-enfants pourront être accentués tels que les séances de coanimation et les ateliers parents-enfants.

Le projet Plan mercredi proposé par la Ville de Poissy répond aux attentes de l'appel à projets par la volonté de professionnaliser le secteur de l'animation et de développer la dimension partenariale. Ces deux perspectives consolideront le travail mené vers des projets éducatifs et pédagogiques qualitatifs visant l'épanouissement et le bien-être de tous les enfants.

D'autre part, la Ville de Poissy a été labellisée Cité éducative en 2021 afin de renforcer les alliances éducatives sur le territoire et de favoriser la réussite éducative et l'insertion socio-professionnelle des enfants de 0 à 25 ans. Ce label a permis la mise en place de projets co-portés autour de la citoyenneté, du développement durable et du sport. Dans la continuité de la cité éducative, l'appel à projets Plan mercredi, vient conforter la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche partenariale pour proposer une offre éducative et de loisirs qualitative au bénéfice de l'ensemble des enfants pisciacais.

7- Formation des Acteurs

Donner accès à la formation des différents acteurs du PEDT permet aux équipes de développer leurs compétences dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des familles. Elle permet de renforcer l'appartenance à un corps de professionnels engagés dans la concrétisation d'un accueil éducatif.

➤ Les formations en faveur de la continuité éducative

- L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne
- Le jeu et les activités dirigées chez l'enfant de 0 à 3 ans

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

- Les activités sportives et de pleine nature dans le cadre des temps péri et extra scolaires
- Les arts-plastiques et la créativité chez l'enfant de 6 à 12 ans
- L'animation d'un atelier de jeux de société à destination des 3-12 ans
- La créativité dans la pratique de la photographie
- Les histoires et les livres racontés aux tout-petits
- L'animation et l'encadrement des activités sur le thème du développement durable avec les 3-12 ans
- Le langage dans la relation enfant-ATSEM
- La créativité dans la pratique de la photographie
- Les activités physiques pour les 6 à 12 ans
- L'accompagnement de l'enfant de 3 à 6 ans vers l'autonomie
- Les histoires et les livres racontés aux tout-petits
- La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans
- L'accompagnement à la socialisation du jeune enfant de 0 à 3 ans
- Chants et jeux chantés en établissement des jeunes enfants
- Le jeu et les activités dirigées chez l'enfant de 0 à 3 ans
- Les activités plastiques avec le tout-petit (0-3 ans)
- Les documentaires jeunesse en bibliothèque
- Les romans jeunesse en bibliothèque
- Les adolescents en bibliothèque
- La littérature pour les adolescents
- N'ayons pas peur des sciences : cultiver la curiosité en bibliothèque jeunesse
- Savoir mettre en musique la lecture d'albums ou de contes pour les enfants
- La conception et l'animation d'un projet culturel participatif
- Sport et littérature pour la jeunesse

Harcèlement

- Sensibilisation des professionnels aux compétences psycho-sociales des jeunes

➤ Valeur de la République et Laïcité

- Valeurs de la République et laïcité : laïcité et relation socio-éducative

➤ Formation Internes

L'objectif est de compléter l'offre des formations externes par des sessions très centrées sur les besoins de la collectivité. Les agents intéressés, souvent des managers ou des cadres intermédiaires soumettent leur projet. A ce titre, la ludothécaire a proposé des temps de formation autour du jeu à destination de différents services dans l'objectif de fédérer les équipes.

➤ Les formations pour l'accueil de tous les enfants, handicap et troubles

- Les manifestations d'agressivité du jeune enfant
- L'accueil d'un enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire, péri et extra scolaires
- L'accompagnement de la socialisation du jeune enfant de 0 à 3 ans
- L'accompagnement de de l'enfant de 3 à 6 ans vers l'autonomie

Accusé de réception en préfecture
075-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de rétrotransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

- Stage UNION GPSEO FIL – l'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire
- Les situations et les comportements difficiles chez les 3 – 12 ans : de la difficulté au trouble.
- L'autisme : trouble envahissant du développement
- L'accueil d'un enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant
- Les peurs et les angoisses chez le jeune de 0 à 6 ans
- L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire
- L'accueil d'un enfant présentant un trouble du neuro développement au sein d'un collectif
- L'accompagnement de l'enfant en situation de handicap dans ses activités ludiques
- L'accueil des publics en situation de handicap en bibliothèque
- Le langage des signes

➤ Les formations en lien avec la parentalité

- L'animation d'un atelier pour les parents et les enfants
- Webinaire l'accès aux droits des personnes réfugiées
- Attachements, séparations et retrouvailles en petite enfance (0-6 ans)
- L'accompagnement de la fonction parentale
- L'interculturalité dans les structures petite enfance, scolaires et de loisirs
- Renforcer le lien de parentalité par le portage, le toucher et le massage
- L'enfant en danger : facteurs de risque et signes d'alerte en établissement d'accueil petite enfance
- Les évolutions de la famille et leurs conséquences sur l'enfant
- Le rôle de l'accueillant dans les lieux d'Accueil Enfants, Parents
- Le relais petite enfance, lieu d'information et d'orientation des assistants maternels et des familles
- Rôle et missions d'un responsable et animateur ou animatrice d'un relai petite enfance

➤ Formations en faveur de la pérennisation des emplois

Poissy Bien-être

Dans le cadre de sa politique RH, la Ville de Poissy propose le dispositif "Poissy Bien-être" à ses agents. Les agents peuvent bénéficier d'une heure d'activités physiques par semaine, sur leur temps de travail. Au programme, gym douce, randonnée et natation. Le dispositif est adapté sur mesure pour le personnel des structures de la petite enfance pour correspondre aux contraintes horaires du personnel.

8- Bibliographie

- Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CNAF 2023-2027
- Schéma Départemental yvelinois des services aux familles et de l'animation de la vie sociale 2021-2023
- "Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs" Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports Dossier de presse 22 février 2022
- Bulletin officiel de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports pour la mise en œuvre des mesures de renforcement de la continuité éducative dans le cadre du plan "pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs"
- Note de service précisant les orientations en faveur de la continuité éducative pour l'année 2023. Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Accusé de réception en préfecture
 N° 24789383 20240325 M 20240325 DE
 Date de télétransmission : 04/04/2024
 Date de réception préfecture : 04/04/2024

- Diagnostic 2023 Continuité Educative ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse

**La directrice académique des services
de l'éducation nationale
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale des Yvelines**

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise
Conseillère régionale d'Ile-de-France**

Sandrine LAIR

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Le Préfet des Yvelines

Frédéric ROSE

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

9- Annexes

Guide du Conseil d'école
Projet CHAS Cité Scolaire le Corbusier Poissy
Projet CHAS Cité Scolaire Le Corbusier
Poissy_2019

Flyer Réussite Educative
Dépliant Réussite Educative
Dépliant soutien à la parentalité
RV Cahiers de vacances

Flyer LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
Dépliant relai petite enfance
Pré inscription crèche

Flyer harcèlement
Flyer permanence numérique
Flyer jeux dangereux

Livret Passeport du Civisme
Invitation passeport civisme
Diplôme passeport du civisme

Fiche évaluation PEDT

Carton pochette scolaire
Tenue unique-uniforme
Affiche SOS Rentrée
A3 Fête été jeunesse
Affiche porte ouverte La Source
BIJ mobile actions collèges
Charte Plan Mercredi
Plan structures petites enfance

Présentation Rouget de Lisle
Construction école Rouget de Lisle
Ecole RDL
RDL collecte

Poissy Portail familles
Portail familles résa obligatoire
Portail famille médiation
Flyer portail familles
Portail familles inscriptions activités

Portail familles se connecter

Panneaux thématiques
Panneaux BIJ informations
Affiche Aprem studio
Flyer aprem studio
Bache logo nage
Plaquette jeunesse La Source
Flyer sports vacances automne
Flyer sports vacances été
Flyer sport vacances printemps
Flyer sport vacances février
Flyer AIS
Affiche j'apprends à nager
Flyer j'apprends à nager
JVS automne
JVS printemps
JVS hiver
JVS été
Flyer séjour été La Source
Flyer séjour été Malraux
Flyer A5 PEJ
Flyer A5 pass culture
Pass culture fiche descriptive et engagement
Aprem ados programmation automne
Ateliers La Source 2023-2024
Automne 2022 Cahiers de vacances
Simulation beach flag lumop

CMJ
Elections CMJ
Carte électeur CMJ
Fiche inscription CMJ
Affiche A3 du timbre au sous-main-Maison
projets
Affiche A3 Entreprendre
Lumop passage hivernal

Affiche VIH et dépistage MST
Affiche Citallios Digit
Communiqué de presse citallios
Cittalios bulletins en planche
Charte de la Laïcité

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240325-CM_20240325_38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Document publié sur le [site de la ville](#) le 05/04/2024